

**Décision générale du Conseil du Marché Financier
n° 16 du 21 juin 2012 relative à la fiche de renseignements annuels**

Le collège du conseil du marché financier,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment ses articles 28, 31 et 48,

Vu le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001 - 83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents,

Vu la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières et notamment son article 20,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010, portant visa du règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel que modifié et complété par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013 et notamment son article 150,

Décide :

Article unique :

La fiche de renseignements prévue par l'article 150 du règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers doit comporter les informations figurant dans le modèle annexé à la présente décision générale.

Le gestionnaire doit transmettre ces informations au Conseil du Marché Financier, dans les quatre mois et demi suivant la clôture de l'exercice .

Visa

Pour le collège du Conseil du Marché Financier

Le Ministre des Finances

Le Président

Elyès FAKHFAKH

Salah ESSAYEL

Modèle de la fiche de renseignement

Dénomination du gestionnaire	
Programme d'activité	
Nom de l'actionnaire majoritaire	
Nationalité de l'actionnaire majoritaire	
Date de clôture de l'exercice (JJ/MM/AAAA)	

Rubriques	Montant
1. Total des produits d'exploitation (1 = 1.1 + 1.2 + 1.3 + 1.4)	
1.1 Total des commissions de gestion de portefeuille (1.1 = 1.1.1 + 1.1.2 + 1.1.3)	
1.1.1 Commissions de gestion sous mandat <i>dont commission sur performance</i>	
1.1.2 Commissions de gestion d'OPC <i>dont commission sur performance</i>	
1.1.3 Autres commissions de gestion de portefeuilles	
1.2 Total des produits accessoires liés à l'activité de gestion de portefeuilles (1.2 = 1.2.1 + 1.2.2 + 1.2.3)	
1.2.1 Quote-part des commissions de souscription et de rachat d'OPC	
1.2.2 Quote-part des commissions sur encours d'OPC	
1.2.3 Autres produits accessoires liés à l'activité de gestion de portefeuilles	
1.3 Total des autres produits d'exploitation (1.3 = 1.3.1 + 1.3.2 + 1.3.3)	
1.3.1 Produits liés à la sous-traitance d'activités (administratives, comptables et distribution des titres ...) pour le compte d'autres sociétés	
1.3.2 Autres produits liés à l'activité de gestion des FCPR (levée de fonds, conseil en gestion...)	
1.3.3 Autres produits non liés à l'activité de gestion de portefeuille (placement)	
1.4 Autres (reprises sur provisions, transferts de charges, subventions d'exploitation...)	
2. Total des charges d'exploitation (2 = 2.1 + 2.2 + 2.3 + 2.4 + 2.5)	

2.1 Achats et charges externes	
<i>dont frais de mise à disposition ou détachement de moyens humains et techniques</i>	
<i>dont rétrocessions de produits enregistrées en charges d'exploitation (commissions d'apporteurs ou de placement) au sein du groupe</i>	
<i>dont rétrocessions de produits enregistrées en charges d'exploitation à des distributeurs externes (commissions d'apporteurs ou de placement)</i>	
<i>dont quote-part de commissions de gestion versée au titre d'une délégation de gestion administrative et comptable</i>	
<i>dont charges liées à la comptabilité, l'administration, la valorisation, le commissaire aux comptes et le dépositaire des OPCVM</i>	
2.2 Impôts, taxes et versements assimilés	
2.3 Charges du personnel (salaires, traitements et charges sociales)	
2.4 Dotations aux amortissements et aux provisions	
2.5 Autres charges d'exploitation	
3. Résultat d'exploitation	
4. Résultat financier (produits financiers – charges financières)	
<i>dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	
<i>dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	
5. Autres gains ordinaires/Autres pertes ordinaires	
6. Participation des salariés aux résultats	
7. Impôt sur les bénéfices de la société	
8. Eléments extraordinaires	
9. Résultat net (bénéfice ou perte)	
10. Fonds propres de base (10 = 10.1 + 10.2 + 10.3 + 10.4 + 10.5 - 10.6)	
10.1 Capital social	
10.2 Primes d'émission, de fusion, d'apport...	
10.3 Réserves (légales, statutaires, réglementées et autres)	
10.4 Report à nouveau	

10.5 Résultat de l'exercice	
10.6 Actions propres détenues	
11. Montant du dividende dont le versement est prévu dans l'année de la présente déclaration	
12. OPCVM et fonds d'investissement gérés (12 = 12.1 + 12.2 + 12.3)	
<i>12.1 dont FCP</i>	
<i>12.2 dont SICAV gérées par délégation</i>	
<i>12.3 dont autres OPCVM (FCPR, Fonds d'amorçage, ...)</i>	
13. Actifs gérés sous mandat de gestion (13 = 13.1 + 13.2)	
13.1 Actifs gérés sous mandat pour le compte d'investisseurs résidents (13.1 = 13.1.1 + 13.1.2)	
<i>13.1.1 dont mandats en gestion</i>	
<i>13.1.2 dont mandats gérés par délégation d'un autre prestataire</i>	
13.2 Actifs gérés sous mandat pour le compte d'investisseurs non résidents	
14. Nombre total de personnes qui travaillent chez le gestionnaire (y compris détachées ou mises à disposition) dont gérants financiers	
15. Nombre de comptes clients gérés sous mandat (15 = 15.1 + 15.2)	
<i>15.1 dont particuliers résidents</i>	
<i>15.2 dont institutionnels et personnes morales résidents</i>	
Nom de l'association professionnelle à laquelle adhère le gestionnaire :	
Date d'envoi de la présente fiche de renseignements (JJ/MM/AAAA) :	
Nom de la personne à contacter pour obtenir des informations complémentaires :	
N° de téléphone de la personne à contacter pour obtenir des informations complémentaires :	
Adresse de messagerie électronique de la personne à contacter pour obtenir des informations complémentaires	

Nom des deux personnes qui déterminent l'orientation du gestionnaire et qui attestent le contenu de cette fiche de renseignements annuels :	
Chiffres arrêtés à la date du	